



Entretien d'un chemin communal

Par Ludo29

Bonjour,

Non loin du lieu où j'habite se trouve un chemin communal. Depuis de nombreuses années, sur certaines portions de ce chemin, il est totalement impraticable à pied du fait de gigantesques mares d'eau et de boue, occasionnées par des inondations et le passage de véhicules en tout genre (entreprises, engins agricoles et de chantier).

De plus, j'observe que les fossés n'ont pas été curés depuis plus de 10 ans et ont même disparu pour la plupart sous l'amoncellement de feuilles mortes, accentuant dès lors ce phénomène d'inondations, de stagnation des eaux et le problème d'écoulement de ces dernières.

Je voudrai donc savoir si la commune est dans l'obligation d'entretenir le revêtement de ce chemin ? Et si éventuellement une action en défaut d'entretien et de curage des fossés du chemin est possible ?

Pour information, elle participe à l'élagage des abords de ce chemin et a remblayé certains trous.